

# DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-201866\_RNNDREAL-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_66</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement  
pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso :  
matériel et barrière route du Grand Belvédère**

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Philippe CHABRAND

**Région** : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

**Communes** :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le décret n° 2007\_182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso ;
- La convention signée en date du 2 septembre 2009 qui institue le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso et qui précise les missions du Parc du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion.

## DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_66</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement  
 pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso :  
 matériel et barrière route du Grand Belvédère**

**Considérant :**

- Les besoins et l'opportunité de permettre la poursuite des opérations programmées par le Plan de gestion 2014-2018.
- Qu'il est possible d'obtenir un financement d'investissement exceptionnel de la part de l'Etat.

**Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	24	<b>Nombre de suffrages exprimés : 17</b>		
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre :	0	Pour : 17
Nombre de membres présents :	13			Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	4			

**Décide :**

D'approuver le plan de financement pour l'acquisition de matériel et d'une barrière empêchant la circulation des véhicules à moteur sur la route du Grand Belvédère, précisé ci-dessous :

		Projet	Opérations du plan de gestion	Coût HT
Matériel	2 appareils photo	Suivi photographique des habitats, acquisition d'images nécessaires à la communication et à la gestion		1 500 €
Matériel	Barrière	Information et accueil du public-Gestion de la fréquentation		2 763 €
Matériel	2 vélos Tout Terrain électriques et accessoires	Déplacement et accès des agents à la réserve naturelle		4 000 €
Gestion d'habitats	Matériel de fauche et amélioration du sentier d'accès	Fauche tournante des anciennes prairies de fauche		4 000 €
	<b>Total</b>			<b>12 263 €</b>

## DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181206-201866\_RNNDREAL-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 décembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_66</b>
<b>Date de convocation : 30 novembre 2018</b>

Objet : **Demande de financement  
pour la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont-Viso :  
matériel et barrière route du Grand Belvédère**

De solliciter l'Etat pour accord de financement, destiné à couvrir les dépenses des opérations du plan de gestion citées ci-dessus.

D'autoriser le Président ou la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
Christian GROSSAN

